



## LA RESTAURATION DE LA PRÉFECTURE DE CHÂLONS-EN-CHAMPAGNE

Monumental  
Éditions du Patrimoine  
CMN, 2010

54

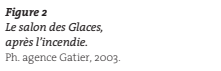
Marne

### La restauration de la préfecture de Châlons-en-Champagne

L'ancien hôtel de l'Intendance de Champagne, qui abrite la préfecture depuis la Révolution, compte parmi les monuments les plus emblématiques de la région<sup>1</sup>. Dans la seconde moitié du XVIII<sup>e</sup> siècle, Barberie de Saint-Contest et Rouillé d'Orfeuil, tous deux intendants, édifient l'hôtel de l'Intendance dans le cadre des travaux d'embellissement de la ville. Décrit, en 1788, par Buirette de Verrières comme « l'une des Intendances les plus agréables du royaume », ce lieu – dédié au pouvoir et à l'ostentation des fonctions politiques et administratives – est construit selon le plan traditionnel de l'hôtel particulier, entre cour d'honneur et jardin, par les ingénieurs du roi, Jean Gabriel Legendre auquel succède Jean Joseph Bochet de Coluet, secondé par Le Jolivet et Pelletier. Le décor, correspondant à sa fonction d'apparat, fut réalisé par le sculpteur Jean Baptiste Pigalle, tandis que les tableaux des dessus-de-porte furent exécutés par Jean Simon Berthélemy et Jean François Godefroy aidé de Renou.



**Figure 1**  
La façade sur jardin de la préfecture de Châlons-en-Champagne.  
Ph. N. Park, agence Gatier, 2007.



**Figure 2**  
Le salon des Glaces, après restauration.  
Ph. N. Park, agence Gatier, 2007.



**Figure 3**  
Le salon des Glaces, après restauration.  
Ph. N. Park, agence Gatier, 2007.

#### La restauration après le sinistre de 2002

Partiellement détruit par un incendie en juin 2002, la dimension symbolique de ce monument, toujours actuelle, a justifié la mise en place d'une très ambitieuse opération de restauration de l'édifice, tout particulièrement de ses décors, en intégrant les dispositifs favorisant le fonctionnement contemporain de l'administration préfectorale.

Les premières interventions d'urgence ont consisté dans la mise en œuvre d'un parapluie couvrant la totalité du bâtiment et l'évacuation des gravats gorgés d'eau qui provoquaient une surcharge sur les planchers calcinés. Des recherches minutieuses furent entreprises pour retrouver d'éventuels éléments de décors et ceux encore en place furent déposés.

La dépose des lambris a permis d'étudier les structures de l'édifice, d'identifier les techniques de mises en œuvre et les matériaux employés qui se sont révélés issus de savoir-faire locaux : parements en pierres de taille des carrières de Savonnières-en-Perthois (Meuse) et de Chevillon (Haute-Marne), murs de refends composés de craie ou de pans de bois ; techniques justifiées ici par des raisons économiques, permettant, par exemple, de ne pas recourir à un ouvrage maçonné dans les pièces sans cheminées. Une restauration en conservation a été engagée pour ces éléments, afin d'assurer une campagne de travaux respectueuse de l'histoire du bâtiment. Pour les structures anciennes disparues dans l'incendie, une réfection à l'identique a été préconisée, notamment pour la couverture en ardoise et la charpente en chêne.

Les lambris sculptés en partie supérieure ou moulurés – peints dans des tons clairs en gris de lin accompagnés de rehauts d'or – et les cheminées de marbre constituaient le décor sobre des pièces dévolues à l'intendance. La restauration s'est attachée à restituer ce décor originel qui avait été alourdi par les réfections successives : ajouts de dorure, monochromies déclinant des gammes de gris, vert clair, etc. Les recherches d'anciennes teintes furent confrontées aux démarches de restauration antérieures, souvent accompagnées du démontage et du décapage systématique des lambris.

Les dorures à la mixtion apposées au cours du XIX<sup>e</sup> siècle furent allégées afin de retrouver la répartition limitée des dorures anciennes à l'eau.



#### Une mise aux normes, entre conservation et nouvelles dispositions

Afin de répondre aux besoins d'une administration moderne, les travaux de restauration ont également permis d'engager une réflexion sur la distribution, l'accessibilité aux personnes handicapées et la mise aux normes des installations techniques. La distribution d'avant l'incendie a été en général conservée – avec les espaces de bureaux du préfet au rez-de-chaussée et les appartements privés à l'étage. Toutefois, les planchers de l'étage furent renforcés selon les normes de charge en vigueur.

La destination de certaines pièces a été modifiée pour une meilleure commodité. Ainsi, la chambre Carnot, ancienne chambre de l'intendant, est devenue le bureau du préfet. De même, certaines dispositions, modifiées au XIX<sup>e</sup> siècle, furent conservées comme tel, dans une tentative de synthèse entre l'évocation de la composition du XVIII<sup>e</sup> siècle et le respect des apports du XIX<sup>e</sup> siècle, symbolisant l'usage préfectoral. Les menuiseries feintes – issues de la composition symétrique initiale, transformées au XIX<sup>e</sup> siècle en ouvertures réelles par le percement des refends et l'introduction de linteaux métalliques, liberté donnée aujourd'hui à l'usage des salons – furent volontairement maintenues confirmant la vocation de lieu de réception.

*Pierre-Antoine Gatier*  
Architecte en chef  
des monuments historiques

<sup>1</sup> L'hôtel de l'Intendance de Champagne est classé au titre des monuments historiques en totalité, par arrêté du 28 janvier 1930.